

Feuille d'amendement

- Document d'orientation -

Cette fiche est à retourner uniquement par mail à : ufse@cgt.fr
(Date limite de dépôt des amendements :
Mercredi 12 novembre 2025, minuit)

<<<< 1 amendement par feuille >>>>

Syndicat :	CGT Insertion Probation
Numéro.s de Page.s :	62
Numéro.s de Ligne.s :	1338

Amendement proposé N°4 sur 5 (Total amendements proposés)

A la ligne 1338, après la fin de la phrase, débuter une nouvelle phrase ainsi rédigée :
« La formation pluridisciplinaire sur les questions de VSS au travail, sur les questions juridiques, comme sur les statuts et chartes de la CGT est indispensable pour chaque membre dirigeant.e de l'UFSE CGT ou des organisations qui lui sont affiliées. Le cadre commun modifié et adopté au CCN des 4 et 5 novembre 2025 rappelle l'obligation de formation des dirigeant.es syndicales.aux en la matière. Le collectif de formation de l'UFSE CGT veillera ainsi à ce que cette formation soit plus accessible en la proposant et en la dispensant sans prérequis.

Eléments d'explications complémentaires :

La proposition de formation pluridisciplinaire par l'UFSE CGT est évoquée dans la partie « cellule de veille (page 67, lignes 1578 à 1583). Afin de ne pas cantonner l'apport indispensable de cette formation uniquement aux camarades intéressé.es pour intégrer la cellule de veille, l'inscrire dans le paragraphe dédié à la formation et inciter l'UFSE CGT comme l'ensemble des dirigeants des organisations qui la composent à suivre cette formation tout en facilitant l'accès de celle-ci nous paraît devoir être explicitement indiqué

Date : le 12 novembre 2025

Signature :

K. Bianco

A. Doraphé

E. Etcheverry

M. Le Gallo